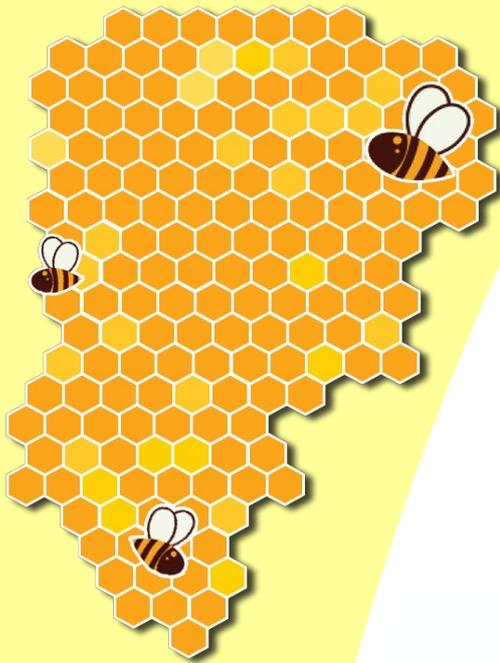


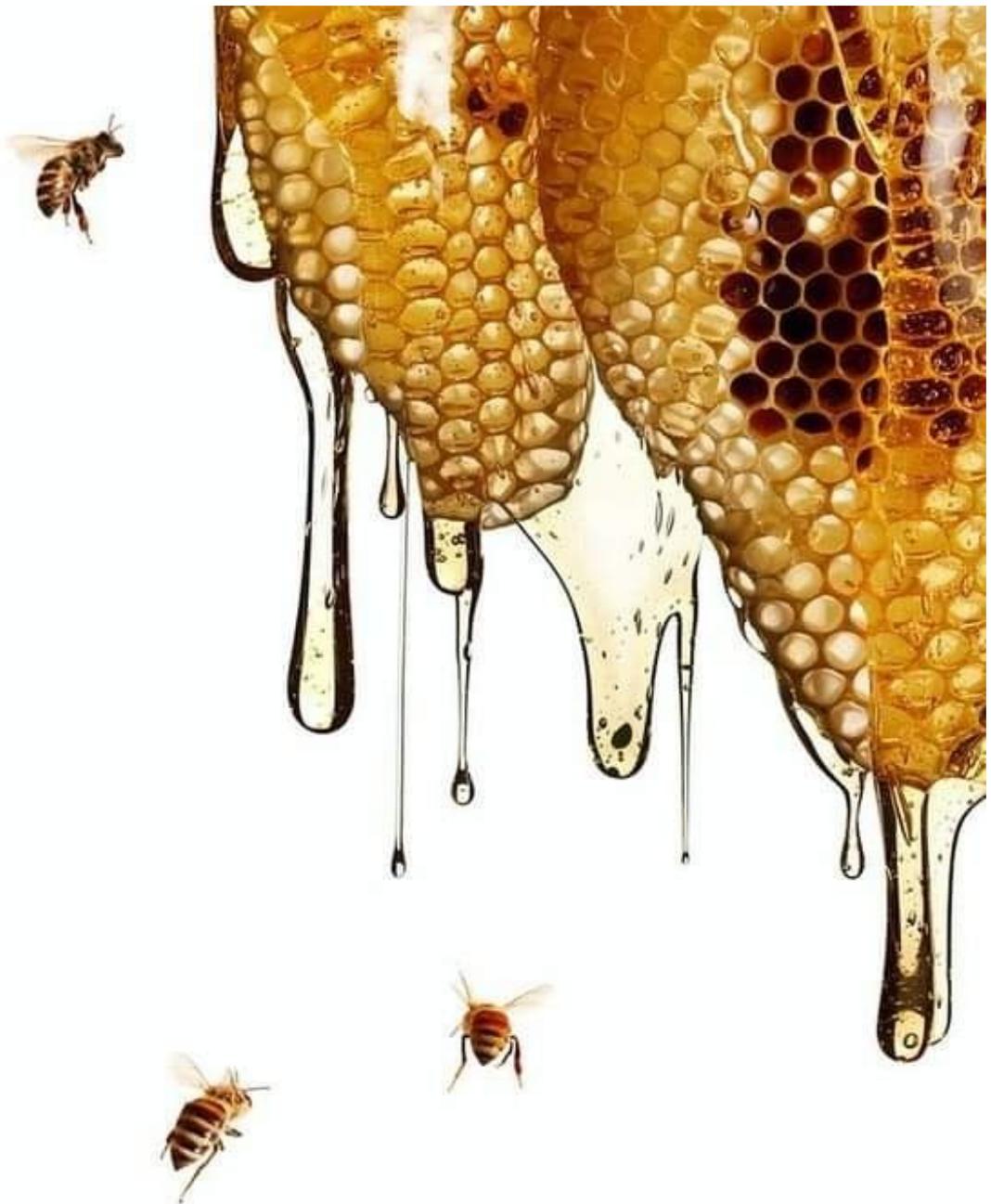
N° 4
décembre 2020

SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE

ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE



B
u
i
l
e
t
i
n
A
p
i
c
o
i
e



WWW.ABEILLE-AISNE.FR

Tous les articles, autres que ceux d'intérêt général, paraissent sous la responsabilité de leurs auteurs.
. Imprimé par nos soins. Ne pas laisser sur la voie publique.

CONSEILS D'ADMINISTRATION 2020/2021

A.S.A.D.

Syndicat « Abeille de l'Aisne »

Président

Christian DESWARTE
10 Route du Rond d'Orleans
02300 SINCENY
☎ 06 82 04 77 34 descris@orange.fr

Jacques COSTEMEND
5 Rue Thiolet
02110 GROUGIS
☎ 06 87 43 22 89 jacques.costemend@orange.fr

Vice-président

Bruno FEISTEL
8 Rue Saint-Martin
02000 MOLINCHART
☎ 06 75 62 32 61 bruno.feistel@free.fr

Jean-Pierre COMBA
La Berrière
02260 GERGNY
☎ 06 81 04 90 96 comba.jean-pierre@neuf.fr

Secrétaire

Pascal PREVOST
29 Bis Rue de la Plaine
02000 MOLINCHART
☎ 06 24 70 35 13 pascal_prevost@hotmail.com

Pascal PREVOST
29 bis Rue de la Plaine
02000 MOLINCHART
☎ 06 24 70 35 13 pascal_prevost@hotmail.com

Secrétaire Adjoint

Bruno FEISTEL
8 Rue Saint-Martin
02000 MOLINCHART
☎ 06 75 62 32 61 bruno.feistel@free.fr

Trésorier

René BARAQUIN
7 Rue Sueur
02300 QUIERZY SUR OISE
☎ 03 23 39 62 04 baraquinr.apiaisne@laposte.net

Trésorier Adjoint

Jacques COSTEMEND
5 Rue Thiolet
02110 GROUGIS
☎ 06 87 43 22 89 jacques.costemend@orange.fr

Autres membres des conseils d'administration

Marie-Claude COSTEMEND
☎ 03 23 66 11 52

Marie-Claude COSTEMEND
☎ 03 23 66 11 52

Geneviève TOUBLAN
☎ 06 11 32 57 76

Gerard LAMBERT
☎ 06 12 97 68 87

René BARAQUIN
☎ 03 23 39 62 04

Fernand LEBEAU
☎ 03 64 16 39 07

Jean-Pierre COMBA
☎ 06 81 04 90 96

Pascal SWEERTVAEGHER
☎ 06 80 28 25 12

Gerard LAMBERT
☎ 06 12 97 68 87

Fernand LEBEAU
☎ 03 64 16 39 07

Pascal SWEERTVAEGHER
☎ 06 80 28 25 12

Techniciens Sanitaires Apicole (T.S.A.)

Christian DESWARTE à SINCENY ☎ 06 82 04 77 34
Benoit RUFFY à BRAINE ☎ 06 81 58 02 71

Ils peuvent être contactés par tout adhérent de l'ASAD

Responsables « Rucher Ecole »

Stanislas DZYGA ☎ 06 72 30 69 51 dzigane@wanadoo.fr
Freddy RONSIN ☎ 06 27 38 89 34 ronsinfreddy@yahoo.fr

Mot du président de l'A.S.A.D.

Bonjour à toutes les apicultrices et apiculteurs de l'Aisne.

Que 2020 fut une année compliquée, elle a mis à l'épreuve bon nombre d'entre nous.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont de par leur volonté et leur implication, maintenu la barre du navire A.S.A.D. dans cette tempête

Essayons de rester positifs et visons un avenir plus serein.

Notre A.S.A.D. a une histoire, un vécu rempli de très bonnes périodes de sa vie et d'autres hélas moins prospères.

A nous de prolonger cette vie vers un avenir évolutif et solidaire.

Faisons en sorte que notre A.S.A.D. suffise au maximum à l'attente des apicultrices et des apiculteurs qui souhaitent protéger leurs abeilles

Certes au regard de notre environnement armé de ses multiples agressions la tâche n'est pas des plus facile, mais avec votre aide et les compétences de chacun d'entre nous, nous parviendrons à progresser dans la bonne direction.

« Les petits ruisseaux formant de grandes rivières »

Je vous souhaite pour 2021 une excellente année pour vous, vos proches et vos avettes.

Prenez soins de vous, de votre famille et de vos abeilles.

Le président de votre A.S.A.D.

Christian DESWARTE.

Mot du Président du Syndicat « Abeille de l'Aisne »

Bonjour à tous : Apicultrices, Apiculteurs,

Je viens vers vous pour la première fois, en temps que nouveau Président du Syndicat de l'Abeille de l'Aisne.

C'est avec respect, passion et humilité que j'assumerai ce mandat.

Apiculteur depuis 30 ans au sein du département de l'Aisne, où j'ai connu de nombreux présidents, je connais les problèmes rencontrés par les abeilles.

Je veux travailler avec vous tous. Je serai disponible pour vous écouter et répondre à vos interrogations.

Actuellement, notre préoccupation commune concerne :

- les néonicotinoïdes, votés au Sénat et à l'Assemblée Nationale par la majorité des Elus de notre beau département de l'Aisne.

Nous avons également à gérer :

- l'invasion du frelon asiatique.

Nous sommes très sollicités en cette saison automnale et je remercie les apiculteurs inscrits sur la Liste pour la destruction de ses nids réalisée en collaboration avec les Sapeurs-Pompiers de notre département.

Je me dois aussi d'aborder avec vous la COVID 19 :

La conjoncture actuelle gêne le bon déroulement de nos activités et n'est pas favorable aux rencontres. Je vous recommande de prendre soin de votre protection individuelle en appliquant les gestes barrières.

Malgré les difficultés du moment, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Espérons que l'année 2021 améliore notre sort et celui de nos chères abeilles.

Cordialement,

Jacques Costemend,

Président du Syndicat de l'Abeille de l'Aisne



SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE
ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE

ADHESION 2021

Nom/Prénom: Date naissance:/...../.....
Adresse:
Code postal: Commune:Canton:
tel fixe: tel portable:
mail:@ Nb de colonies:
N° API : N° SIRET :
Profession:

Les informations nominatives servent uniquement le Syndicat "Abeille de l'Aisne" et l'ASAD.

Mes informations ne seront communiquées à aucun tiers ou organisme extérieur. Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 06/01/1978, modifié le 12/12/2018, chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

ADHESION 2021		
Adhésion au Syndicat Apicole « Abeilles de l'Aisne »	16.00 €	
Adhésion 2ème personne du couple: moins 50%	8.00 €	
Nom: Prénom:		
L'adhésion au Syndicat vous permet d'accéder aux achats groupés et aux assurances		
Adhésion à l' A.S.A.D.	16.00 €	
Adhésion 2ème personne du couple: moins 50%	8.00 €	
Nom: Prénom:		
Adhésion A.S.A.D. Apiculteur professionnel	150.00 €	
Adhésion RUCHER ECOLE	30.00 €	
	Sous total	

Abonnement aux revues (ouvert aux adhérents des deux structures)		
SANTE DE L'ABEILLE: Revue de la FNOSAD (Bimestriel)	18.00 €	
ABEILLE ET FLEURS: Revue du Synd UNAF (mensuel)	27.00 €	
ABEILLE DE FRANCE: Revue du SNA	28.50 €	
Bulletin syndical & de l'association sanitaire	gratuit	
	Sous total	

REPORT DE VOS COMMANDES	
Adhésions	
Abonnements	
Assurances	
Achat groupés	
Bonne volonté ou sympathisant	
Somme totale à régler par chèque à l'ordre de « Abeille de l'Aisne »	

Attention: Après le 10 février, les commandes ne pourront plus être honorées

Date:

Signature

A renvoyer (ne pas agraffer svp)

au secrétaire sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART



ASSURANCE 2021

Nom/Prénom:
 Adresse:
 Code postal: Commune:
 tel fixe: tel portable:
 mail:@ Nb de colonies:
 N° NAPI : N° SIRET :

Liste de mes colonies et de leur implantation

	Lieu-dit	Commune	Nombre de colonies
Rucher 1			
Rucher 2			
Rucher 3			
Rucher 4			
Rucher 5			
Rucher 6			
Rucher 7			
Rucher 8			
Rucher 9			
Rucher 10			

La totalité des ruches de l'élevage devra être assurée
Une seule option sera choisie pour l'ensemble des colonies

Référence	Désignation de l'option	Prix par colonie	Nombre de colonies	TOTAL
OPTION 1	Risques A+E	0.17 €		
OPTION 2	Risques A+B+E	1.48 €		
OPTION 3	Risques A+B+E+C+D (mortalité des abeilles suite à traitement chimique uniquement)	2.24 €		
OPTION 4	Risques A+B+C+E+D (selon l'article 18 de la présente convention spéciale)	4.11 €		

Les déclarations de sinistre sont à adresser au secrétaire

Date: _____ Signature _____

A envoyer avec votre adhésion
 au secrétaire sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART

Groupama Nord-Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord-Est

La présente Convention Spéciale est annexée aux Conditions Générales du contrat d'assurance des élevages apicoles modèle 12858.

Elle a pour objet de garantir l'assuré contre ceux des risques énumérés ci-après dont l'assurance aura été stipulée aux Conditions Particulières ou au certificat de garantie.

- Risque A - Responsabilité civile,
- Risque B - Incendie et garanties annexes,
- Risque C - Vol et détériorations,
- Risque D - Mortalité des abeilles,
- Risque E - Protection juridique - Insolvabilité des tiers

Les garanties ci-dessus pourront être souscrites, au choix du sociétaire (contrat d'assurance des élevages apicoles), selon l'une des quatre options ci-après :

- ◆ Option 1 : Risques A et E
- ◆ Option 2 : Risques A, B et E
- ◆ Option 3 : Risques A, B, C D (mortalité des abeilles suite à traitements chimiques uniquement) et E
- ◆ Option 4 : Risques A, B, C, D (selon l'article 18 de la présente convention spéciale) et E.

Valeur maximum par ruche et contenu : 450 €

Valeur maximum par essaim et couvain : 150 €

ARTICLE 1 – Définition de l'assuré

Pour l'application de la présente Convention Spéciale, on entend par Assuré :

- la ou les personnes désignées sous ce nom, soit aux Conditions Particulières (contrat d'assurance des élevages apicoles) soit au certificat de garantie (contrat d'assurance collective des groupements apicoles).

ARTICLE 2 - Déclarations de l'assuré

A la souscription, pendant la durée du contrat et au début de chaque année d'assurance, l'assuré devra déclarer à la Caisse la totalité des ruches qu'il possède, leur implantation géographique et de l'option choisie.

Il devra en outre se conformer aux dispositions mentionnées à l'article 12 des Conditions Générales.

ARTICLE 3 - Biens mobiliers garantis

- les ruches et leurs équipements internes (pied, plateau, cadres, couvre-cadres, hausse, toit, etc., ...) installés sur les lieux indiqués aux Conditions Particulières ou au certificat de garantie ;
- le produit (miel, cire, gelée royale) contenu dans les ruches ;
- la colonie d'abeilles (reine, mâles et ouvrières), le couvain (œufs et larves) contenus dans les ruches ;
- l'essaim tant que l'assuré en demeure le gardien dans les termes de l'article 209 du Code Rural.

Risque D - Mortalité des abeilles

ARTICLE 17 - Conditions de garantie

Ne peuvent être garantis que les élevages apicoles indemnes de maladies légalement contagieuses et d'aspergillomycose au moment de la souscription de la présente garantie.

La preuve de cette qualité sera apportée par un certificat établi par l'organisation sanitaire apicole dont l'apiculteur est adhérent ou par un expert apicole agréé.

ARTICLE 18 - Définition de la garantie

La garantie a pour objet d'accorder à l'assuré une indemnité correspondant à la valeur de remplacement de la colonie d'abeilles sinistrée dans les cas suivants :

1) mortalité des abeilles imputable aux maladies légalement infectieuses désignées ci-après :

- loque américaine ; • loque européenne ; • acariose ; • nosérose ;

2) mortalité des abeilles imputable à l'aspergillomycose ;

3) mortalité des abeilles par empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines.

La totalité des ruches de l'élevage devra être assurée avec la même option.

Le contenu intégral du contrat est disponible sur demande au référent assurances.



Commande de Matériel 2021

Nom/Prénom: Adresse:
.....
Code postal: Commune:tel fixe:
..... tel portable:
mail:@

INDIQUER LE DEPOT DE RETRAIT DU MATERIEL

QUIERZY/OISE	René BARAQUIN	MOLINCHART	Pascal PREVOST
GROUGIS	Jacques COSTEMEND	BELLENGLISE	Pascal SWEERTVAEGHER
ETREAUPONT	Jean-Claude POTIN	VIFFORT	Samuel MOENS

RUCHE DADANT 10 CADRES

		prix ttc	quantité	total
0121100	Ruche montée complète pastorale Dadant épicea lamelle colle(10 cadres filés)	72,27 €		
202500	Hausse Dadant lamelle colle montée bois 9 1/2 cadres filés	12,37 €		
0282650	corps de ruche cèdre cryptomeria à queue d'aronde 10 cadres (sans cadre)	29,39 €		
043000	Partition bois corps	4,16 €		
043010	Partition isolante réfléchissante DADANT bois et aluminium	5,09 €		
202650	hausse Dadant cryptomeria à queue d'aronde 9 1/2 cadres (sans cadre)	16,20 €		
242200	couvre cadre DADANT 10c pin tradition+trou nourrisseur	8,80 €		
232100	Toit tôle galvanisée 10 cadres (hauteur 10,5 cm)	7,70 €		
212305PE	Planche d'envol pour fond NICOT (nouveau)	11,92 €		

RUCHE DADANT NICOT

12400	Ruche Dadant 10C Nicot avec cadres filés	86,94 €		
282400	Corps de ruche Nicot 10 cadres (sans cadre)	26,74 €		
202400	Hausse Dadant Nicot 9 cadres (sans cadre)	14,33 €		
232400	Toit plat plastique Nicot 10 cadres (hauteur 10 cm)	8,82 €		
212305	Plancher Nicot aéré (10c) Dadant	7,32 €		
212305TO	Tiroir d'hivernage PR fond NICOT	2,66 €		
322501	Grille à reine DADANT 10c NICOT	1,70 €		
501800	Couvre cadre nourrisseurs Nicot , cheminée centrale 10C	7,69 €		
501850	cabochon nourrisseur couvre cadres Nicot (2 unités)	1,72 €		
		SOUS TOTAL		



Commande de Matériel 2021

Nom/Prénom: Adresse:
Code postal: Commune:tel fixe:
tel portable:
mail:@

ACCESSOIRES

		prix ttc	quantité	total
405018AF	Porte entrée anti frelon VERT Nicot	0,64 €		
501011	Nourrisseur Plastique rectangulaire LOHRO 1,4Kg	6,22 €		
501401	Nourrisseur rond anglais	3,37 €		
252513N	Cadre Dadant droit filé inox vertical oblique (talon)	0,90 €		
253513N	Cadre 1/2 Dadant droit filé inox vertical oblique (talon)	0,90 €		
612875	Enfumeur Américain inox Ø 120 cm	30,16 €		
612005	Combustible APIDOU LAVANDIN 5 KG	6,76 €		
612923	Lève cadres américain ECO (jaune)	8,10 €		
613000	support de cadres Dadant	15,04 €		
904100	Boite de transport 10c 1/2 cadres DADANT	72,90 €		
643212	Chasse abeilles losange	1,07 €		
693040	Maturateur plastique 40 kg blanc robinet à clapet	19,55 €		
914700	Pièges à frelon TAP-TRAP (5 unités)	5,10 €		
623030	Gants latex (la paire) taille 09	9,26 €		

CIRE GAUFRÉE

591D00	Cire Gaufrée DADANT OPERCULE 26X41LE KG	21,28 €		
591DS	Cire Gaufrée DADANT STANDARD 26X41 le kg	16,80 €		
591V00	Cire Gaufrée VOIRNOT OPERCULE 32x32 LE KG	21,28 €		

NOURRISSEMENT

526200	Sirop Fructoplus jerrycan de 14kg	13,44 €		
526401	Sirop Fructoplus sceau de 20kg	17,68 €		
520501	Apifonda carton de 1 pain de 15kg	16,80 €		
520001	Apifonda carton de 5 pains de 2,5kg	14,85 €		
		SOUS TOTAL		



Commande de Matériel 2021

Nom/Prénom: Adresse:
Code postal: Commune: tel fixe:
tel portable:
mail:@

POTS VERRE

prix ttc quantité total

803801	Pots 106 ml / 125gr TO48 carton de 144 pots	25,80 €		
8100OR	capsules TO48 OR (le cent)	6,46 €		
807101	Pots TO63 228ml / sans capsule carton de 100 pots	24,80 €		
8110AA	capsules TO63 ABEIL./ALVEOLES le cent	8,56 €		
805101	Pots 385ml TO63 (sans capsule). Carton de120 pots	30,50 €		
8110AA	capsules TO63 ABEIL./ALVEOLES le cent	8,56 €		
805201	Pots 390ml to82 (sans capsules) carton de 100 pots	29,08 €		
8120AA	capsules TO82 Abeille./Alvéoles le cent	12,80 €		
801001	Pots 750 ml TO82 sans capsules carton de 60 pots	21,89 €		
8120AA	capsules TO82 Abeille./Alvéoles le cent	12,80 €		

POTS PLASTIQUES TRANSPARENTS

AISN78AT10	Miel du pays de l'Aisne 1kg (240 pots) 106.80€ -20%	85.44€		

POTS PLASTIQUES OPAQUES

AISN78AO10	Miel du pays de l'Aisne 1kg (240 pots) selon stock	106.80€		
AISN78AO50	Miel du pays de l'Aisne 500g (280 pots) selon stock	100.80€		

DOCUMENTATION

550131	Livre "GUIDE DES BONNES PRATIQUES APICOLE " ITSAP	39,00 €		
---------------	---	---------	--	--



Sous-total page 3/3	
Sous-total page 1/3	
Sous-total page 2/3	
TOTAL	

A reporter sur la feuille d'adhésion 2021

Attention: Après le 10 février, les commandes ne pourront plus être honorées

Date:

Signature

A renvoyer (ne pas agraffer svp)

au secrétaire sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART



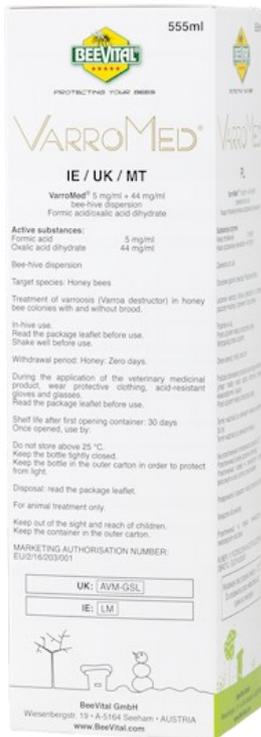
SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE
ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE

Commande de VARROMED

Nom/Prénom:
 Adresse:
 Code postal: Commune:
 tel fixe: tel portable:
 mail:@

INDIQUER LE DEPOT DE RETRAIT

QUIERZY/OISE	René BARAQUIN		MOLINCHART	Pascal PREVOST
GROUGIS	Jacques COSTEMEND		BELLENGLISE	Pascal SWEERTVAEGHER
ETREAUPONT	Jean-Claude POTIN		VIFFORT	Samuel MOENS



VarroMed est le premier médicament pour les abeilles, agréé par la Commission Européenne. Ce produit innovant est disponible dans une bouteille de 555 ml, avec un embout d'application intégré et une échelle de graduation pour un dosage facile et pratique.

VarroMed est un produit prêt à l'emploi, élaboré uniquement avec des substances naturelles, à base d'une combinaison de deux principes actifs: l'acide formique et l'acide oxalique dihydraté. Le délai d'attente après l'application est de 0 jour et il est utilisable en apiculture biologique.

VarroMed est indiqué pour le traitement de la varroase sur les colonies d'abeilles au printemps, en fin d'été/automne et en hiver, avec ou sans couvain.

Le produit est spécialement conçu pour les abeilles, prêt à l'emploi et rapide à appliquer.

VarroMed est disponible sans ordonnance dans tous les pays de l'UE.

DOSAGE: voir sur le site: www.beevital.com

Désignation	prix	nombre	total
VarroMed flacon de 555 ml	25€		

La facture sera éditée directement par la pharmacie à votre nom et le produit sera livré sur le dépôt de votre choix.

Un chèque à l'ordre de : « Grande Pharmacie du Soleil » doit être joint à votre commande.

Attention: Après le 10 février, les commandes ne pourront plus être honorées

Date:

Signature

A renvoyer (ne pas agraffer svp)

au secrétaire de l'ASAD sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART

LE RUCHER ÉCOLE

Inscription

Le rucher école se trouve à :

Natur'Agora, 1chemin du pont de la planche, 02000 Barenton-Bugny.

Responsables animateurs du rucher-école pour l'année 2021 :

Stanislas DZYGA et Freddy RONSIN.

Le calendrier sera établi puis communiqué et consultable sur le site de l'Abeille de l'Aisne. En général les cours débutent en mars et se déroulent les samedis après-midi :

En salle pour la théorie avec une partie sur la législation, le matériel et la sécurité.

Au rucher pour la pratique en fonction du temps et des besoins des abeilles.

La participation aux frais est de 30€, Les cours sont programmés toute l'année, vous vous engagez pour l'année. Par mesure d'hygiène, les protections ne seront pas fournies sauf possibilité les premiers cours.

Les personnes désirant participer à une seconde année, peuvent se réinscrire en fonction des places disponibles.

.....
Inscription à envoyer avec votre adhésion et votre participation

Nomprénom.....

Adresse :

Code postal :commune :

Téléphone :

Mail : @.....

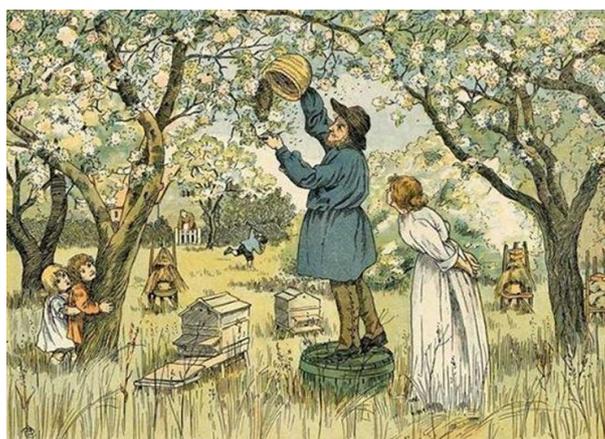
1 ère année :

2 ème année :

Fait à :

le :

Signature :



Cueilleurs d'essaims

Diagnosticueurs frelons asiatiques

Une de vos ruche essaime, cet essaim vous appartient tant que vous êtes en mesure de le suivre.

Si vous désirez figurer sur la liste des **cueilleurs d'essaims** pour l'année 2021, vos coordonnées seront publiées sur le site :
« <http://www.abeille-aisne.fr/> ».

Si vous désirez participer au **diagnostic des frelons asiatiques** pour l'année 2021, vous acceptez d'être appelé directement par des particuliers et mairies qui ont un nid de frelons asiatiques et suite à votre diagnostic, de prévenir les services du SDIS02. Vos coordonnées seront communiquées au chef de centre départemental du SDIS et à tout public sur le site « <http://www.abeille-aisne.fr/> ».

Nous vous prions de bien vouloir cocher la ou les cases correspondantes et de faire parvenir le formulaire en même temps que votre adhésion 2021.

Merci de bien noter lisiblement vos coordonnées.

Les informations nominatives servent uniquement le Syndicat "Abeille de l'Aisne" et l'ASAD.
Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 06/01/1978, modifié le 12/12/2018, chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

à Mr PREVOST Pascal 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

tel :portable :

mail :@

signature

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PRINTEMPS 2021

A Natur'Agora 02000 Barenton Bugny.

Appel à candidatures pour représenter les adhérents aux conseils d'administration de l'Association Sanitaire Apicole et/ou de L'Aisne et du Syndicat Abeille de l'Aisne.

Si vous souhaitez rejoindre nos CA, merci de bien vouloir compléter les bulletins ci-dessous et envoyer votre candidature **avant le 28/02/2021** par mail à :
pascal_prevost@hotmail.com
ou par courrier chez : Pascal PRÉVOST 29 Bis rue de la plaine 02000 MOLINCHART

PS : les candidatures sont soumises à l'obligation de nos statuts et règlement intérieur. (Les candidats au conseil d'administration doivent être à jour de leur cotisation et adhérer depuis 1an. Mandat de 3 ans renouvelable par tiers tous les ans par l'AG. Syndicat 18 membres maxi, ASAD 11 membres mini)



.....
Je soussigné(e)

.....
Adresse :

Tél :

Mail :

Propose ma candidature au conseil d'administration du **Syndicat Apicole Départemental « l'Abeille de l'Aisne »**.

Fait à :

le :

Signature :



.....
Je soussigné(e)

.....
Adresse :

Tél :

Mail :

propose ma candidature au conseil d'administration de l'**Association Sanitaire Apicole du département de l'Aisne.**

Fait à :

le :

Signature :



SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE
ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE

LES ÉTIQUETTES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

A compter du 1er Janvier 2021, **l'origine des miels sur l'étiquette sera obligatoire** comme suit :
« Pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un pays tiers, tous les pays d'origine de la récolte sont indiqués par ordre pondéral décroissant sur l'étiquette. »

Par exemple : 70% miel de Chine ; 20% miel de France ; 10% miel de Roumanie ;
Pour un miel de France, 100% produit et récolté dans son pays d'origine, rien ne change :
« Origine France » ou « Récolté en France ».

Pour info, les autres mentions obligatoires d'étiquetage restent les mêmes à savoir :

- La dénomination : exemple miel de fleur (avec l'origine florale ou végétale) ;
- Liste des ingrédients : elle n'est pas exigée sauf si le miel a été mélangé à un autre ingrédient ;
- Date de durabilité ;
- Raison sociale du fabricant ou conditionneur ou vendeur ;
- Diverses expressions comme « miel toutes fleurs », « miel crémeux » ...

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15t0423_texte-adopte-provisoire.pdf

<http://blog-itsap.fr/obligation-detiquetage-pays-dorigine-melanges-de-miels-de-gelee-royale-provenance-de-plusieurs-pays/>

<https://www.unaf-apiculture.info/actualites/les-pays-d-origine-des-miels-importes-bientot-sur-les-etiquettes.html>

Les mentions obligatoires

La dénomination

L'origine du Pays

Miel d'Acacia Récolté en France

Mis en pot: Mr

236 Rue

01000

N° lot:

A consommer de préférence avant le : ../....

Poids net 400gr

La quantité

Taille minimale d'écriture :

2 mm inférieure ou égale à 50 g

3 mm entre 50 g et 200 g

4 mm entre 200 g et 1 000 g (1 kg)

6 mm supérieure à 1 000 g (1 kg)

L'adresse

DLUO* (sert également de numéro de lot s'il est exprimée en JJ/MM/AAAA)